



Commune de Dambach-La-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 DECEMBRE 2011

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du jeudi 8 décembre 2011, et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le mardi 13 décembre 2011 en séance ordinaire, à 19H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, maire.

Etaient présents : 16

M. Gérard ZIPPERT, Maire, M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, M. Michel DIETRICH, Mme Christiane SCHEPPLER, adjoints,
MMES et MM. Romain BURRUS, Myriam WINKLER, Anne-Marie BELENFANT, Jean-Marie GLEITZ, Pierre-Nicolas MERSIOL, Philippe SCHUHLER, Guy JACOB, Annie MICHEL, Corinne HOFF, Sébastien ROSSI, Maximilien ZAEPPFEL

Absents excusés : 3

M. Etienne ADLOFF qui donne procuration à M. Jean-Marie GLEITZ;
M. Olivier KEMPF
M. Pierre LEVYCKYJ

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Christiane SCHEPPLER

Assistante déléguée au secrétariat : Florence MEYER

19 H 00 - Intervention de M. PICOT, agent ONF gestionnaire de la forêt de montagne et M. ZIRNHELD, gestionnaire de la forêt de plaine

ordre du jour

- | | | |
|-----|---|---|
| 1) | Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 novembre 2011 | 2 |
| 2) | ONF – Programme de travaux 2012 et état des coupes – forêt de montagne | 2 |
| 3) | Demande d'ouverture à l'urbanisation de la rue du Ramstein | 2 |
| 4) | Avenant n°01 au marché de maîtrise d'œuvre – Foyer culturel G. MEYER | 3 |
| 5) | Aménagement de la maison attenante à la tour d'Ebersheim – partie RDC surélevé et cave – validation d'un maître d'œuvre | 3 |
| 6) | Chasse – cession du lot n° 7 et validation des permissionnaires | 4 |
| a) | Cession du lot n° 7 à M. Yves BOURQUARD | 4 |
| b) | Validation des permissionnaires de M. BOURQUARD | 4 |
| 7) | Subvention pour ravalement de façades | 4 |
| 8) | Demande de subvention des Copains d'Accord | 5 |
| 9) | Demande de subvention de la Paroisse | 5 |
| 10) | Recensement 2012 – rémunération du coordonateur | 6 |
| 11) | Décisions modificatives N° 6/2011 – budget principal de la Commune | 6 |

12) Décisions modificatives N° 1/2011 – budget annexe du Wasen	8
13) Décisions modificatives N° 1/2011 – budget annexe zone des hangars	8
14) Tarifs communaux - rectification	8
15) Motion contre la libéralisation des droits de plantation	11
16) Divers	12
a) Droit de préemption urbain	12
b) Ancienne école maternelle : inauguration et baptême	12
c) Chapelle Notre Dame – demande de M. le Curé	12
d) Planning des festivités 2012	13
e) Dossier Teinturerie Centre alsace	13

1) **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 novembre 2011**

Le procès verbal du 17 novembre 2011, transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance, est adopté à l'unanimité.

2) **ONF – Programme de travaux 2012 et état des coupes – forêt de montagne**

Suite à la présentation du bilan forestier 2011 présenté par M. PICOT et M. ZIRNHELD et suite à la présentation du programme de travaux pour l'année 2012 et de l'état des coupes ;

Le Conseil Municipal après délibération et vote,

Approuve **l'état prévisionnel des coupes**, chablis et bois non façonnés, pour un **montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 112 060 € HT** pour un volume de 2329 m3.

- délègue le Maire pour les signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal
- vote les crédits correspondants à ces programmes :
 - 67 783,00 € HT pour les travaux d'exploitation.
 - 15 764,50 € HT pour les travaux patrimoniaux :
 - 4 825,10 € HT de travaux d'investissement.
 - 10 939,40 € HT de travaux d'entretien.
 - soit : **83 547,50 € HT au total**

3) **Demande d'ouverture à l'urbanisation de la rue du Ramstein**

M. le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande de M. Stéphane MERSIOL d'ouvrir à l'urbanisation la rue du Ramstein le long de la parcelle 1101/357 -section 15, située en zone U du POS, afin de pouvoir réaliser la vente de ses terrains avant le 31 janvier 2011.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré en présence des adjoints, les différents partenaires de la Commune concernés par cette ouverture de voirie.

Les coûts engendrés par cette opération sont estimés à 158 000 € HT, (hors coût d'acquisition des emplacements réservés et des frais de maîtrise d'œuvre) si le conseil décide de réaliser tout de suite la voirie définitive.

Le coût de l'opération ne se chiffre qu'à 95 500 € HT, en ne réalisant que la pose des réseaux et la voirie provisoire, permettant de rendre constructible immédiatement les deux parcelles.

Cette opération permettrait de réaliser le bouclage définitif entre la rue du Haut-Koenigsbourg et la rue du Ramstein.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, décide de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal qui se tiendra en janvier, afin d'avoir une vision plus claire au niveau budgétaire et d'établir une priorisation des espaces à ouvrir à la construction.

4) Avenant n°01 au marché de maîtrise d'œuvre – Foyer culturel G. MEYER

Suite à l'adoption de l'avant projet définitif, le montant prévisionnel du marché de travaux a évolué ;

Le forfait provisoire était établi à 80 080,00 € HT

Le coût prévisionnel des travaux définitif sur lequel le Maître d'œuvre engage désormais sa responsabilité est de 876 000 € HT.

Il s'agit donc de valider l'avenant n° 1 qui ajuste la rémunération du bureau de maîtrise d'œuvre comme suit :

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre passe à 122 640,00 € HT suite à la signature de l'avant-projet définitif.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote adopte l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre pour un nouveau montant d'honoraires de 122 640,00 € HT.

5) Aménagement de la maison attenante à la tour d'Ebersheim – partie RDC surélevé et cave – validation d'un maître d'œuvre

Une consultation visant à retenir un maître d'œuvre a été lancée en date du 21 novembre 2011 ;

Le marché porte sur un projet prévisionnel de travaux estimé à 120 000 €HT ;

Les architectes suivants ont été consultés et ont répondu :

NOM	Adresse	Honoraires	Délai
BURLET PLAN	ROSHEIM	13,75 %	18 mois
OZIOL Antoine	STRASBOURG	13,80 %	Idem
ISNER Jean-Luc	COLMAR	12,20 % de 120 000 €HT + option plans Pro par BET structure pour 1760 € HT Soit un taux effectif de 13,75 %	Idem
BRUA Jean-Christophe	STRASBOURG	-	--

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

Décide de retenir la candidature de M. Jean-Luc ISNER.

M. Romain BURRUS quitte la séance.

6) Chasse – cession du lot n° 7 et validation des permissionnaires

a) Cession du lot n° 7 à M. Yves BOURQUARD

Vu la demande de M. Pierre BOURQUARD de céder son lot de chasse n°7 de 560 Ha pour un loyer annuel de 14 482 € à M. Yves BOURQUARD, domicilié Rte de Glovelier - 2856 BOECOURT en Suisse à compter du 01/02/2012

Vu l'obtention de la caution bancaire émise pour le double du loyer ;

Vu l'avis favorable de la Commission consultative de chasse réunie en date du 13 décembre 2011 ;

Le Conseil Municipal décide,

de valider la demande de cession de M. Pierre BOURQUARD à M. Yves BOURQUARD

Charge le Maire de signer les pièces y relatives ;

b) Validation des permissionnaires de M. BOURQUARD

Vu la demande de M. Yves BOURQUARD, de nommer les permissionnaires suivants :

- Pierre BOURQUARD
- Jean-Pierre LALEVEE
- Michèle SONZINI

Vu l'avis favorable de la Commission administrative réunie le 13/12/2011 ;

Le Conseil Municipal,

Emet un avis favorable à la nomination des permissionnaires précités.

7) Subvention pour ravalement de façades

Le Conseil Municipal après délibération et vote décide de verser les subventions suivantes :

- Une subvention de 523,90 € pour le remplacement des tuiles de la maison sise 84 rue du Mal Foch appartenant à MEYER Louis
- Une subvention de 192,50 € pour le remplacement des menuiseries extérieures de la maison sise 53 rue du Mal FOCH appartenant à Emile HAENSLER

Le conseil municipal, émet un avis défavorable au versement de la subvention à M. MATHIS Raphaël qui a déposé une demande au titre du ravalement de façades de sa maison située 10 rue de l'Ortenbourg.

En effet, M. MATHIS est en infraction avec le code de l'urbanisme, concernant son extension de garage, puisqu'il n'a pas respecté les règles du POS qui imposent un recul de 4 mètres par rapport à la voie.

Pour mémoire le montant de la subvention possible pour son ravalement de façades est de 345 € et M. MATHIS ne produit des factures que pour un montant de 307,23 €.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un procès-verbal sera dressé au contrevenant.

8) Demande de subvention des Copains d'Accord

Le Président de l'association « Les Copains d'accord » sollicite une subvention exceptionnelle de 300 € pour l'organisation des concerts de Noël des 17 et 18 décembre, étant donné que la manifestation représente toujours un investissement important et que l'association souhaite accentuer au maximum son action de solidarité.

Cette année, l'association a choisi de soutenir l'association dambachoise « Une école, un avenir », qui soutient des projets scolaires en Thaïlande, en leur versant les bénéfices du concert.

Vu l'avis favorable émis par la Commission administrative réunie en date du 5 décembre 2011,

Le Conseil Municipal, donne son accord au versement d'une subvention de 300 € à l'association Les Copains d'Accord qui sera versée par débit du c/6574.

M. Hauller ajoute que l'équipe technique apportera son soutien comme d'habitude et que le Comité d'Animation s'occupera du moment de convivialité après le concert.

9) Demande de subvention de la Paroisse

M. Le Curé sollicite une subvention communale dans le cadre du voyage culturel qui est organisé à Rome avec les enfants de chœurs.

12 enfants scolarisés à Dambach-La-Ville et servants d'autel à la paroisse sont concernés par cette demande.

Il sollicite une subvention de 420 € (soit 5 € par enfant par jour).

Vu l'avis favorable émis par la Commission administrative réunie en date du 5 décembre 2011,

Le Conseil Municipal, après délibération,
A raison d'1 abstention (Mme Anne-Marie BELENFANT) et de 15 votes POUR ;

donne son accord au versement d'une subvention de 420 €, à titre exceptionnel, au Conseil de Fabrique de l'Eglise qui sera versée par débit du c/6574.

10) Recensement 2012 – rémunération du coordonnateur

Vu la délibération du 25/10/2011, décidant la création d'un poste d'un coordonnateur en vue du recensement de la population de 2012, et fixant son niveau de rémunération à 700 € ;

Le Conseil Municipal,

Décide de reprendre cette délibération et de fixer le niveau de rémunération au SMIC horaire (9,19 € / brut de l'heure au 01/12/11) qui sera versé sur production d'un état justificatif du nombre d'heures réalisées.

11) Décisions modificatives N° 6/2011 – budget principal de la Commune

- Transfert des frais d'études pour l'aménagement de la maison des compagnons– dont les travaux ont démarré sur le compte approprié :

Honoraires concernés :

Op 29 - C/2031 – Honoraires tour Ebersheim - plans :	2 152,80 €
Op 29 - C/2031 - : Honoraires esquisse MOE	3 444,48 €
Op 29 - C/2031 –	<u>2 990,00 €</u>
Total	8 587,27 €

Section d'investissement en dépenses :

C/2313 – chap 041 : + 8 600,00 €

Section d'investissement en recettes

C/2031 – chap 041 : + 8 600,00 €

- Transfert des frais de consultation de MOE pour le foyer culturel G. MEYER– dont les travaux ont démarré - sur le compte approprié :

Frais d'insertion :

Op 32 - C/2033 – DNA : 658,28 €

Mandat :

C/2313 – chap 041 : + 700,00 €

Titre :

C/2033 – chap 041 : + 700,00 €

- Transfert des travaux réalisés en régie dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école maternelle

Sommes imputées en fonctionnement du fait de leur nature et à répercuter en investissement :

Section de fonctionnement :

C/023 (virement à la section d'investissement) : + 28 000 €

C/722 (Travaux en régie) - chap 042 : + 28 000 €

Section d'investissement :

C/2313- chap 040 - (travaux en cours) : + 28 000 €

C/021 (virement de la section de fonctionnement) + 28 000 €

- Transfert des travaux en régie dans le cadre de la réhabilitation de la maison attenante à la tour d'Ebersheim – Maison des compagnons

Section de fonctionnement :

C/023 (virement à la section d'investissement) : + 34 000,00 €

C/722 (Travaux en régie) - chap 042 : + 34 000,00 €

Section d'investissement :

C/2135 - chap 040 - (travaux en cours) : + 34 000,00 €

C/021 (virement de la section de fonctionnement) + 34 000,00 €

- Transfert des travaux en régie dans le cadre de l'aménagement de l'aire de jeux des Remparts

Section de fonctionnement :

C/023 (virement à la section d'investissement) : + 22 000,00 €

C/722 (Travaux en régie) - chap 042 : + 22 000,00€

Section d'investissement :

C/2138 - chap 040 - (travaux en cours) : + 22 000,00 €

C/021 (virement de la section de fonctionnement) + 22 000,00 €

- Transfert des travaux en régie dans le cadre de l'isolation et aménagement du grenier de la mairie :

Section de fonctionnement :

C/023 (virement à la section d'investissement) : + 600,00 €

C/722 (Travaux en régie) - chap 042 : + 600,00 €

Section d'investissement :

C/2135 - chap 040 - (travaux en cours) : + 600,00 €

C/021 (virement de la section de fonctionnement) + 600,00 €

- Remboursement de la caution de Mme MULLER Marie-Claire – suite à la résiliation de son bail – 14 rue du gal de Gaulle

Dépenses d'investissement :

C/165 - dépôts et cautionnements reçus : + 1 220,00 €

C/ 2158 – autre installation matériel et outillage – op 84 (acquisition de matériel) :

- 1 220,00 €

- Giratoire RD 35 – crédits
 Dépenses d'investissement :
 C/2151 op 25 – réalisation des travaux – giratoire : + 12 000 €
 C/2151 op 105 – voirie rurale : - 12 000 €

12) Décisions modificatives N° 1/2011 – budget annexe du Wasen

- Budget annexe – zone artisanale du Wasen – constatation des variations de stocks

La fin d'année civile arrivant, il s'agit de constater les stocks dans notre zone des Wasen et pour ce faire de prendre la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : C/023 : + 21 718,27 €
 Recettes : C/71355 - chap 042 : + 21 718,27 €

Section d'investissement :

Recettes : C/021 : + 21 718,27 €
 Dépenses : C/ 3555 chap 040 : + 21 718,27 €

13) Décisions modificatives N° 1/2011 – budget annexe zone des hangars

Néant. Le point est annulé.

14) Tarifs communaux - rectification

Suite à la décision du Conseil municipal du 17/11/2011, d'instaurer les nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2012 ;

Et étant donné qu'une erreur s'est glissée dans les tarifs appliqués actuellement à la bibliothèque (7,60 € au lieu de 7,50 €) et dans les droits de publication (3 € au lieu de 2 €)

Le Conseil Municipal décide, après délibération à l'unanimité de fixer les nouveaux tarifs applicable à compter du 01/01/2012 comme suit :

Tarifs Communaux - locations

Objet	Dénomination	2011	Au 1er Janvier 2012
Bibliothèque			
Tarifs Adultes :	Prêts de livres	7,50 € par an	idem
	Prêts de livres + CD + VIDEO	15 € par an	Idem
Tarifs jeunes :	Prêts de livres	Gratuit jusqu'à 16 ans	Idem
	Prêts de livres + CD + VIDEO	7,50 € par an	Idem
Droit de publication			
	Annonce sur 3 lignes Maximum	2,00 €	Idem
Location du caveau de la mairie			
	Dambachois	30,50 €	35 €
	Personnes extérieures à la commune	46 €	50 €
Location de la Laube			
	1 jour (Du lundi au vendredi uniquement)		
Dambachois	Grande salle	100 €	Idem
	Petite salle (Salle du bas)	80 €	Idem
	Ensemble des deux salles	150 €	Idem
Idem			
Non Dambachois	Grande salle	300 €	Idem
	Petite salle (Salle du bas)	240 €	Idem
	Ensemble des deux salles	450 €	Idem
	2 jours semaine et week-end		
Dambachois	Grande salle	150 €	Idem
	Petite salle (Salle du bas)	120 €	Idem
	Ensemble des deux salles	225 €	Idem

Non Dambachois	Grande salle	450 €	Idem
	Petite salle (Salle du bas)	360 €	Idem
	Ensemble des deux salles	675 €	Idem
Chauffage période hiver (01/10 au 30/04)		30 €	Idem
Frais de nettoyage/ salle (si le locataire ne peut l'assurer lui-même)		-	50 €
Droit administratif (photocopies)			
Format A4		0,45	0,50
Format A3		0,60	0,80
Droit de place au marché			
Au mètre		1 €	idem
Droit de place terrasse			
Terrasse non aménagée occupant par intermittence le domaine public		13,5 € au m ² /an	Idem
Terrasse aménagée occupant en permanence le domaine public		27 € au m ² /an	Idem
Concessions cimetière			
Tombe simple :	15 ans	60 €	Idem
	30 ans	125 €	Idem
			Idem
Tombe double :	15 ans	120 €	Idem
	30 ans	250 €	Idem
			Idem
Tombe enfant :	15 ans	30 €	Idem
	30 ans	65 €	Idem
Caveau 4 places	30 ans	1 250 €	Idem
Columbarium	15 ans	150 €	Idem
	30 ans	320 €	Idem

15) Motion contre la libéralisation des droits de plantation

L'ANEV a sensibilisé tous ses adhérents, et au-delà tous les maires de communes viticoles de France, au problème des droits de plantation depuis un an. Elle leur a demandé en novembre de prendre une délibération concernant la demande de leur maintien, demande qu'elle fera parvenir aux instances gouvernementales nationales et européennes ainsi qu'au Président de la République.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, décide de soutenir la motion suivante ;

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1er janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1er janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà sur le terrain avant l'échéance du 1^{er} janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de

droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Nous, élus,

Demandons au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;

Invitons le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;

Demandons à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;

Appelons le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;

Invitons les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

16) Divers

a) Droit de préemption urbain

Le Maire n'a pas signé de déclaration d'intention d'aliéner.

b) Ancienne école maternelle : inauguration et baptême

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne école maternelle sont quasiment achevés. Il est proposé d'inaugurer cette salle, par exemple lors de la kermesse annuelle et de lui donner un nouveau nom en partenariat avec les enseignants et les enfants de l'école élémentaire.

c) Chapelle Notre Dame – demande de M. le Curé

M. le curé fait part à la municipalité de son inquiétude vis-à-vis de l'état de dégradation de la chapelle Notre Dame et demande au Maire un RDV pour envisager une éventuelle réfection menée en collaboration avec le Conseil de Fabrique.

Le Maire explique au Conseil municipal qu'il a justement rencontré récemment l'architecte du Patrimoine du Conseil Général, M Matthias HEISLER pour faire un point de la situation.

Vu la particularité de la chapelle Notre Dame qui possède encore une toiture canal unique en Alsace, et vu son inscription à l'inventaire des Monuments Historiques, le chantier de restauration de la chapelle pourrait bénéficier jusqu'à 69 % de subventions : Etat, Conseil Général, et Conseil Régional.

Que par ailleurs une souscription auprès des habitants pourrait compléter les aides des collectivités territoriales.
Le maire, sur les conseils de l'architecte du Patrimoine, ouvrira un dossier et interviendra auprès des collectivités territoriales précitées.

d) Planning des festivités 2012

Le planning des festivités 2012 est remis au Conseil Municipal.

L'adjoint Claude HAULLER et la conseillère municipale Annie MICHEL annoncent aux conseillers qu'une manifestation devrait avoir lieu les 28 et 29 juillet 2012 à laquelle 14 associations communales sont d'ores et déjà partie prenante.

e) Dossier Teinturerie Centre alsace

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il rencontrera le juge de l'expropriation le vendredi 16 décembre en présence des autres parties (M. BALGUERIE et son avocat), ainsi que France Domaines dans le cadre de la procédure engagée par le propriétaire du site contre la Commune.
Celle-ci a en effet préempté le terrain soumis à la vente, en vue de l'intégrer dans le périmètre de plate-forme d'activités d'Alsace Centrale.

La secrétaire de séance
Christiane SCHEPPLER

Le Président de séance
Gérard ZIPPERT